

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN  
EAU POTABLE DE LA ROZEILLE  
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2019**

Cette réunion fait suite à celle du 21 février 2019 pour laquelle le quorum n'a pas été atteint.

La séance est ouverte à dix-huit heures cinq minutes suivant convocation en date du 22 février 2019. L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance  
Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018  
Marché CVM – choix de l'entreprise  
Point sur les travaux en cours (filière boues...)  
Interconnexion avec le SIAEP de St Loup/St Chabrais  
Rencontre avec le conseiller juridique de SUEZ  
Prévisions budgétaires 2019 et réalisations 2018  
Projet d'adhésion des communes d'Evau, Budelière et Chambon sur Voueize  
Questions diverses

Présents : Messieurs Georges DIONNET, Jean-Jacques BIGOURET, Jean-Pierre BONNAUD, Jean-Paul JOULOT, Paul OUDIN, Mesdames Michèle ALOUCHY, Yolande PLAS, Catherine PINLON.

Monsieur Roger BOURLIAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BIGOURET.  
Madame Yolande PLAS a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018**

Le procès-verbal a été transmis à tous les membres du bureau lors de l'envoi de leur convocation.

Il n'appelle ni remarque ni observation.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

**Marché CVM – choix de l'entreprise**

Le Président expose au bureau qu'il serait nécessaire de procéder au choix de l'entreprise concernant le marché cité en objet. Il précise que cinq entreprises ont remis une offre :

- Société Laurière et Fils (CASTELLO) : 357 058.60 euros HT et variante pour 298 671.20 euros HT
- SOCALEC pour 300 083.44 euros HT
- BTP TRULLEN pour 272 258.06 euros HT
- SARL TPCRB pour 245 355.59 euros HT
- Entreprise ALZIN pour 224 829.10 euros HT

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet VRD'Eau Conseils après négociation avec toutes les entreprises ayant remis une offre. Il en ressort que l'offre de la SARL TPCRB est la mieux disante au vu des critères d'attribution décidés par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir la SARL TPCRB pour le marché cité en objet pour un montant de 245 355.59 euros HT soit 294 426.71 euros TTC ;
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer le marché ainsi que les pièces relatives à cette affaire.

- **Point sur les travaux en cours**

- Filière boues : Pour rappel nous n'avons reçu aucune offre lors du lancement de la première consultation. A l'issue de la seconde consultation nous avons reçu une seule offre : HYDREA SAS (mandataire), SARL DUCROT, SCATE AUTOMATION et EURL NICOLAS VALADE (co-traitants), STI CICO SUD SAS (sous-traitant).

L'estimation du cabinet ARRAGON était de 1 380 000 euros HT + 37 000 euros HT pour l'automate. Le financement de l'Agence de l'Eau est de 40 % de ce montant.

Des informations et des pièces complémentaires ont été demandées à l'entreprise qui a soumissionné pour le 22 février mais nous n'avons pas de nouvelles à ce jour. Une négociation sera engagée à l'issue de la réception de ces nouvelles pièces. Le Président explique qu'il a contacté l'Agence de l'Eau pour un financement complémentaire mais la réponse a été négative.

Le Président propose d'attendre l'étude de l'offre pour relancer le marché une troisième fois ou accepter l'offre de ce groupement = à voir lors du prochain comité syndical.

- Forages : la consultation a été lancée le 22 février sous forme dématérialisée.
- Des purges automatiques ont été ou seront installées sur le réseau suite aux analyses CVM de 2018.
- Travaux réseau : Extensions La Chaussade et Reterre pour bâtiments agricoles : travaux réalisés. A venir, protection d'une conduite aux Trois Ponts commune de St Silvain Bellegarde.
- Barrage : le niveau est historiquement bas avec -1.40 mètre par rapport au trop plein.
- Marché entretien des espaces verts zones Nord et Sud : il va être lancé, il est prévu pour 5 ans et des travaux supplémentaires ont été prévus au barrage, sur les captages et au pare feu.
- Chemin d'accès au captage du Creux du Loup à réaliser ainsi que celui au réservoir de La Prade à Néoux qui est classé donc des investigations archéologiques sont prévues au mois de mars.

- **Interconnexion avec le SIAEP de St Loup/St Chabrais**

Une rencontre a eu lieu entre les deux syndicats accompagnés de Cécilia MAILLARD et SUEZ. Des travaux sont à prévoir (1300 ml de canalisation à poser) qui seront à

la charge du syndicat demandeur. Trois branchements sont à reprendre et la vente en gros se situera à la limite des deux territoires avec un minimum de 5 m<sup>3</sup>/jour. Un projet de convention et de tarification a été réalisé avec 2 propositions : une pour 5 000 m<sup>2</sup> et une pour 10 000 m<sup>2</sup> = A voir lors du prochain comité syndical.

- **Rencontre avec le conseiller juridique de SUEZ**

Le Président remercie SUEZ pour la venue de leur conseiller juridique le 11 janvier dernier au secrétariat du syndicat.

Un courrier a été élaborée par Monsieur Gonzague et envoyé par un cabinet d'avocats à la Mairie d'Aubusson. Le dossier complet de cette affaire a été transmis à Monsieur Gonzague qui en a voulu une synthèse (le modèle de courrier pour avis a été reçu le 20 février par le Président).

- **Prévisions budgétaires 2019 et réalisations 2018**

Un document a été transmis à tous les membres du bureau reprenant les réalisations 2018 et les nouvelles propositions pour 2019. Il est présenté par Corinne. Il n'appelle ni remarque ni observation des membres présents.

- **Projet d'adhésion des communes d'Evau, Budelière et Chambon**

Le Président expose que les trois communes formant le SIAEP d'Evau Budelière Chambon doivent délibérer sur la dissolution de leur syndicat avant de demander leur adhésion au nôtre. A la suite de quoi notre syndicat devra à son tour délibérer pour l'adhésion de ces trois communes. Enfin, toutes les communes adhérentes de notre syndicat disposeront d'un délai de trois mois pour délibérer à leur tour sur ces adhésions.

- **Questions diverses**

- Le 19 mars prochain aura lieu une réunion à l'ARS pour la mise en place du PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) qui une obligation infligée aux collectivités (avec contraintes).
- Convention contrat rivière Creuse amont : financement des études à hauteur de 50 000 euros et des travaux à hauteur de 150 000 euros = la signature a été reportée.
- Pour information, Monsieur BIET, trésorier du syndicat, cesse ses fonctions au 31 mars. Nous ne connaissons pas encore le nom de son successeur.